**PR 05/2017**

**5 juillet 2017**

**Communiqué de presse: rapport annuel de l’EASO sur la situation en matière d’asile dans l’UE et derniers chiffres à ce sujet.**

***Le Bureau européen d’appui en matière d’asile (EASO) publie aujourd’hui son rapport de référence annuel: le rapport annuel 2016 sur la situation en matière d’asile dans l’Union européenne. Ce rapport a pour objectif de fournir un aperçu complet de la situation en matière d'asile dans l'UE+ (États membres de l'UE plus la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein) en examinant les demandes de protection internationale auprès de l'UE, en analysant les données relatives aux demandes et aux décisions, les tendances en matière d'asile, y compris les défis clés qui se sont présentés au cours de l'année, ainsi que les réponses à ceux-ci, les principales évolutions institutionnelles et juridiques, et en fournissant un aperçu du fonctionnement pratique du régime d'asile européen commun.***

\*\*

En 2016, près d’1,3 million de demandes de protection internationale ont été déposées au sein de l'UE+, ce qui représente une diminution de 7 % comparé à 2015, où près d’1,4 million de demandes avaient été soumises. Toutefois, l'augmentation significative de demandes d'asile au cours des deux dernières années a entraîné une augmentation des décisions rendues en première instance: en 2016, les pays de l'UE+ ont rendu près d'1,15 million de décisions en première instance, ce qui correspond à une augmentation de 84 % par rapport à 2015. Les décisions rendues en seconde instance ont augmenté de 21 % en 2016 par rapport à 2015. Le taux de reconnaissance global a été de 61 % en ce qui concerne les décisions de première instance, il a donc grimpé en comparaison avec l'année précédente.

Le plus grand nombre de demandeurs d’asile enregistrés étaient des ressortissants de la Syrie, de l’Afghanistan, de l'Irak, du Pakistan et du Nigéria. Les principaux pays d'accueil ont été l'Allemagne, l'Italie, la France, la Grèce et l'Autriche. Il y a eu 7 % de plus de demandeurs en attente d'une décision finale par rapport à 2015, ce qui a continué à mettre de la pression sur les systèmes d'asile et d'accueil des pays de l'UE+.

La crise en Syrie a continué d'être un facteur clé dans le nombre de demandes de protection internationale dans l'UE+. La Syrie a été la nation comptant le plus de ressortissants demandeurs d'asile, qui ont été à l'origine de 26 % de toutes les demandes faites au sein de l'UE+.

En 2016, plus de 65 000 mineurs non accompagnés ont demandé une protection internationale au sein de l'UE+, ce qui représente 37 % de moins que l'année précédente. Les ressortissants afghans ont déposé 37 % de toutes les demandes provenant de mineurs non accompagnés dans l'UE+.

Les **derniers chiffres,** relatifs aux premiers mois de 2017, indiquent une baisse supplémentaire du nombre de demandes de protection internationale par rapport aux nombres mensuels signalés au cours de 2016, 2015 et la deuxième moitié de 2014. Cependant, les nombres relevés au cours des premiers mois de 2017 sont plus élevés que ceux relevés durant la première moitié de 2014. La Syrie est restée le principal pays d’origine des demandeurs enregistrés dans l’UE+ entre janvier et mai 2017. Toutefois, au cours de cette période, les ressortissants syriens ne représentaient que 13 % de tous les demandeurs dans l'UE+, ce qui correspond à un changement important par rapport aux années précédentes, où, en moyenne, une demande sur quatre était déposée par des ressortissants syriens. Au cours des quatre premiers mois de 2017, trois autres pays d'origine, en plus de la Syrie, à savoir l'Afghanistan, le Nigéria et l'Irak, ont représenté environ un tiers de tous les demandeurs dans l'UE+. Les ressortissants afghans comptent toujours comme la proportion la plus importante de mineurs non accompagnés signalés. Fin mai, plus de 595 000 cas étaient en attente de décisions en première instance, 59 % de celles-ci étant restées en suspens pendant plus de six mois.

*Toute information supplémentaire sur l’EASO peut être obtenue en contactant M. Jean-Pierre Schembri à l’adresse électronique suivante:* *Jean-pierre.schembri@easo.europa.eu* *(suivez-nous en direct sur twitter* [*@EASO*](https://twitter.com/EASO)*)*